RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION SOCIOPROFESSIONNELLE DÉPARTEMENTALE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES DE PARIS

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2007

CPAM DE PARIS
Pôle relations conventionnelles
21 rue Georges Auric
75948 PARIS CEDEX 19
Tél : 01 53 38 71 03
01 53 38 71 94

PARTICIPANTS

Sont présents :

↳ Messieurs ABBEYS - CHARUEL - COCHARD - LEMAITRE - PROTHON - SROUR
Pour la section professionnelle

↳ Mesdames BEER - LE LOARER - VALLÉE-LACOUTURE
↳ Madame le Docteur SERRECCHIA
↳ Messieurs BRIOTTET - COUASNON
Pour la section sociale

Assistent également à la réunion :

↳ Monsieur Serre
Conseiller technique de la section professionnelle

↳ Madame VERCLYTTE
↳ Madame le Docteur GRÉBUS-SAADIA
Conseillers techniques de la section sociale

↳ Mesdames FORAY -TRAN THANH
Secrétariat des commissions

Sont excusés :

↳ Monsieur DIEPDALLE suppléé par Madame VALLEE-LACOUTURE
et Monsieur DESSERME suppléé par Monsieur COUASNON
Membres de la section sociale

↳ Madame OGER
Conseiller technique de la section sociale

1. APPLICATION DES ARTICLES 5.3.3. ET 5.3.4 DE LA CONVENTION NATIONALE :

- **Désignation du Président de la section sociale**

Madame LE LOARER est désignée Présidente de la section sociale et Vice-Présidente de la commission jusqu'au 31 décembre 2007.

2. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 26 JUILLET 2007

Le relevé de décision de la réunion du 26 juillet 2007 est approuvé.

3. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE CONVENTION NATIONALE

La nouvelle convention a été présentée à la commission. La section professionnelle a souhaité connaître la position de la Caisse vis-à-vis des masseurs-kinésithérapeutes qui ont anticipé l'application de la revalorisation des actes en AMS.

La caisse indique qu'il sera fait application de la réglementation.

4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Les membres de la commission ont été informés des actions d'accompagnement des masseurs-kinésithérapeutes.

Des Délégués de l'Assurance Maladie (DAM) vont rencontrer les masseurs-kinésithérapeutes pour leur présenter la nouvelle convention et échanger sur des thèmes de maîtrise médicalisée les concernant.

La section professionnelle a insisté pour que la formation continue conventionnelle soit présentée au cours de ces entrevues. Par ailleurs, elle regrette que les médecins prescripteurs soient mal informés sur la disparition d'un certain nombre de prescriptions de masso-kinésithérapie, elle pense que ce point aurait pu être mentionné dans le fascicule qui a été remis à la profession.

Concernant les masseurs-kinésithérapeutes souffrant de déficience visuelle, la section professionnelle souhaite que la Caisse de Paris améliore les moyens de communication permettant à ces professionnels de mieux accéder à l'information.

5. ÉVOLUTION DES COÛTS D'EXPLOITATION D'UN CABINET LIBÉRAL DE KINÉSITHÉRAPIE PAR RAPPORT À L'INDICE INSEE

Les membres de la commission ont pris connaissance de l'évolution de l'acte moyen de kinésithérapie comparée à l'évolution de l'indice INSEE et de la consultation médicale.

6. POINT SUR LE PROBLÈME DU CALCUL URSSAF/DE

La section professionnelle a indiqué qu'un litige les opposait à l'URSSAF sur l'assiette des cotisations et la période de référence. Les masseurs kinésithérapeutes ont saisi la CRA de cet organisme et contesté les décisions devant le TASS.
Ils estiment que le recours à un caractère suspensif et comptent pouvoir bénéficier d'une couverture maladie même en l'absence de paiement des cotisations.
La section professionnelle déplore également que des relevés SNIR contestés par les professionnels soient malgré tout communiqués à l'URSSAF.

7. ASV (Avantage Social Vieillesse)

La section professionnelle indique qu'elle est attachée au maintien du régime ASV.

8. DÉPENSES DE LA CPAM DE PARIS ET DÉPENSES SPÉCIFIQUES À LA PROFESSION À FIN JUIN 2007

Les dépenses de la Caisse de Paris, hors SLM, et les dépenses spécifiques à la profession à fin juin 2007 ont été présentées à la commission.

Les dépenses SLM à fin juin 2007 représentent 17,1 % des dépenses de soins de ville à Paris et 9,9% en Ile-de-France.

9. DÉPENSES DE LA MSA : 1er TRIMESTRE 2007

Ce point n'a pas fait l'objet de commentaire.

10. DÉPENSES DU RSI

Ce point n'a pas fait l'objet de commentaire.

11. DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PARISIENS EN 2006

La section professionnelle a relevé certaines erreurs au niveau des données démographiques. Elle propose de transmettre les chiffres rectifiés, dès que le conseil de l'ordre aura effectué le recensement de la population des masseurs kinésithérapeutes de Paris.

12. DÉSIGNATION DES PROFESSIONNELS DEVANT SIÈGER AU SEIN DE LA COMMISSION ARTICLE 23 « FORMATION MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Ce point est reporté à la prochaine commission.

13. QUESTIONS DIVERSES

14.1 Applicatif ESCULAPE

Les membres de la section professionnelle ont pris connaissance de la mise en place de l'applicatif ESCULAPE (Étude et Suivi des Charges Utiles pour Lister l'Activité des Pôles d'Expertise).

14.2 Information sur la plate-forme multi-services pour les professionnels de santé

La commission a été informée de la mise en place, à compter du 23 octobre 2007, d'une plate forme de service dédiée aux professionnels de santé.

14.3 Indemnités de déplacement et maladies respiratoires

La section professionnelle s'étonne qu'en cas de déplacement au domicile du patient, en urgence, pour des soins de rééducation pulmonaire cotés AMK8, la caisse prenait en charge la prestation sur la base d'une IFP à 4 € au lieu d'une IFD à 2 €. Elle estime qu'une IFP ne peut être appliquée dans les situations d'urgence.

14.4 Bordereaux tiers en ligne

Monsieur COCHARD souhaite connaître la date de suppression des supports papier et demande qu'une aide à l'impression des bordereaux tiers en ligne soit attribuée à la profession.

14.5 Tampons

Monsieur ABBEYS sollicite de la Caisse la fourniture de tampons auto encreurs.

14. FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra le Jeudi 24 octobre 2007 à 9 heures .

Monsieur ABBEYS, Président de la commission, remercie les participants et lève la séance à 12 heures 20.

LE PRÉSIDENT | LE VICE-PRÉSIDENT

Alain ABBEYS | Anne LE LOARER